

<http://cplittoralouest.catholique.fr/Biens-mal-acquis.html>



Biens mal acquis

- Outre-mots -

Date de mise en ligne : vendredi 26 novembre 2010

Copyright © Communauté des paroisses du Littoral Ouest - Tous droits

réservés

Le procès des « biens mal acquis » aura-t-il lieu ?

Le mieux est souvent l'ennemi du bien, dit-on, mais comment un bien peut-il être mal ?

D'un malade dont on dit qu'il est bien mal, c'est sérieux. !

Mais pour un marchand de biens, car ça existe, les biens sont meubles ou immeubles, mais pas immobiles. Les biens circulent et s'échangent.

Mais un bien mal acquis ce peut être un bien, mal acquis, de façon frauduleuse, ou un bien-mal, acquis, procuré de façon tordue. Car ce n'est pas bien ; eh bien, celui qui acquiert un bien de façon malhonnête, c'est bien mal, et bien fait pour lui. Pourtant on dit qu'un bienfait n'est jamais perdu. Du moins pour les bienveillants qui veulent bien souhaiter la bienvenue.

Bienheureux celui qui ne met pas sa fierté dans ses biens, c'est un homme de bien.

La bienséance, qui n'a rien à voir avec la position assise, m'oblige à vouloir bien à défaut de bien vouloir, terminer bientôt et même bien tôt ce matin ce verbiage.

Petit mot bien utile puisque « vous le valez bien ».